



UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS FO DE L' AISNE

19 rue du Président Kennedy
02100 Saint-Quentin



: 03.23.65.66.66



@: udfo02@force-ouvriere.fr

28^{ème} congrès de l'Union Départementale des syndicats FO de l'Aisne Résolution générale

Réuni, le 18 octobre 2022 à Chauny, le 28^{ème} Congrès de l'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière de l'Aisne inscrit ses travaux dans le cadre des résolutions du 25^{ème} Congrès confédéral réuni à Rouen du 29 mai au 3 juin 2022.

À BAS LA GUERRE ! AUCUNE UNION SACRÉE AVEC CEUX QUI ORGANISENT LA DESTRUCTION DES CONQUÊTES SOCIALES. POUR LE RAPPORT DE FORCE POUR LA SATISFACTION IMMÉDIATE DES REVENDICATIONS.

Le Congrès se réunit dans une situation marquée au plan international, depuis le 24 février 2022, par la guerre en Ukraine dont les premières victimes sont les peuples ukrainien et russe, mais dont les conséquences se répercutent également sur les conditions de vie des travailleurs et de leurs familles en Europe et dans le monde.

En France, les salariés, les chômeurs, les jeunes et les retraités sont confrontés à une situation inédite de chaos où ils se trouvent pris à la gorge face à la montée de l'inflation.

Au nom de la guerre en Ukraine, le président MACRON, après avoir exhorté la population à « *accepter de payer le prix de la liberté* » (autrement dit à *accepter de se serrer la ceinture et consentir à toutes les contre-réformes*), après avoir proclamé de manière provocante « *la fin de l'abondance, des évidences et de l'insouciance* », en appelle aux nécessaires sacrifices qu'exigerait le maintien de notre régime de liberté. Le gouvernement BORNE prépare un nouvel état d'exception dans lequel il faudrait renoncer à nos revendications.

Mais les travailleurs refusent de se laisser faire. Depuis plusieurs semaines, les salariés des raffineries Total Energies et Exxon Mobil (Esso) sont en grève pour exiger une augmentation de 10 % de leurs salaires.

Le Congrès apporte son soutien plein et entier aux raffineurs en grève. Pour le Congrès, les responsables de la pénurie de carburant ne sont pas les salariés des raffineries Total et Esso, mais bien ces grandes compagnies pétrolières qui profitent de la guerre en Ukraine, comme elles ont profité de la pandémie, pour spéculer sur les prix de l'énergie et engranger des profits mirobolants pendant que les travailleurs sont étranglés par l'inflation.

Total a ainsi réalisé **18,4 milliards d'euros de bénéfice net « ajusté »** sur le premier semestre 2022 (*source reporterre.net, 29 juillet 2022*), tandis qu'ExxonMobil a enregistré un **bénéfice net de 17,9 milliards de dollars** au deuxième trimestre 2022 (*source information.tv5monde.com, 12 octobre 2022*). Ces résultats ont permis à Total d'annoncer en septembre le versement d'une **prime exceptionnelle de 2,6 milliards d'euros aux actionnaires** tandis que son patron, Patrick POUYANNÉ s'est accordé une **augmentation de 52 %** au printemps dernier, faisant bondir son **saire annuel de 3,9 à 5,9 millions d'euros** (à raison de 500 000 € par mois).

Les salariés de Total et Esso, comme tous les travailleurs, n'acceptent pas que les patrons s'enrichissent pendant que le président Macron et son gouvernement appellent la population à la sobriété et annoncent que pour financer l'économie de guerre il faudra travailler plus longtemps en reculant l'âge de départ à la retraite à 65 ans.

Aux revendications légitimes des salariés, le gouvernement a répondu les 12 et 13 octobre par la réquisition de salariés de la raffinerie Esso-Exxon Mobil de Port-Jérôme en Seine Maritime, puis du dépôt de carburant Total Flandres dans le Nord.

Le Congrès condamne fermement ces attaques en règle contre le droit de grève.

Le Congrès rappelle que la fédération de la Pharmacie FO et la confédération FO ont récemment obtenu gain de cause contre un arrêté de réquisition pris par le préfet d'Ille et Vilaine à l'encontre de salariés de laboratoires de biologie médicale en lutte pour leurs salaires. Le tribunal a réaffirmé que le droit de grève est une liberté fondamentale et constate que l'arrêté pour le suspendre porte une atteinte grave et manifestement illégale à cette liberté. Le

Congrès rappelle également que le droit de grève est un droit constitutionnel attaché à la liberté syndicale et à la démocratie, et qu'à ce titre il n'acceptera aucune remise en cause.

Avec la Confédération FO, le Congrès soutient l'ensemble des mobilisations en cours, dans de nombreux secteurs, pour l'augmentation des salaires et l'amélioration des conditions de travail (*raffineries, crèches, transports publics, nucléaire, sécurité sociale, banques et assurances, services informatiques, maintenance industrielle, etc.*).

Pour le Congrès, il n'est pas question de renoncer aux revendications sous prétexte de crise économique ou énergétique.

Le Congrès condamne la marche à la guerre. Il condamne l'utilisation qu'en font les gouvernements pour remettre en cause les droits des travailleurs et les conquêtes du mouvement ouvrier.

L'Union Départementale des syndicats FO de l'Aisne continuera à porter ses revendications en toute

indépendance. À ce titre, le congrès se félicite de la décision de la Confédération FO de ne pas participer au Conseil National de la Refondation. De la même manière, l'Union Départementale ne participera à aucune union nationale, sous aucune forme que ce soit, avec le gouvernement.

Les raffineurs, comme les agents de la RATP et les cheminots en 2019 – 2020, montrent la méthode à suivre pour faire pencher le rapport de force en faveur des travailleurs lorsque la négociation échoue et que les revendications ne sont pas entendues : la réunion des salariés en assemblées générales pour discuter et décider de la grève et des suites à lui donner.

Ainsi, pour la défense des salaires, des statuts, des conditions de travail et des retraites, le Congrès considère qu'à l'opposé des journées d'action morcelées l'heure est à la préparation, par la réunion et la discussion avec les salariés dans les entreprises, dans les services, de la grève pour gagner.

Dans la continuité de l'appel intersyndical national FO, CGT, FSU, Solidaires, FIDL, MNL, UNEF, VL, à « la mobilisation y compris par la grève » ce mardi 18 octobre 2022 « pour l'augmentation des salaires, des pensions et minimas sociaux, et l'amélioration des conditions de vie et d'études », le Congrès appelle l'ensemble des syndicats de l'Union Départementale à prendre les dispositions pour réunir les salariés de leurs secteurs respectifs, chaque fois que possible dans l'unité la plus large, afin de débattre et décider des moyens d'action nécessaires pour mettre un coup d'arrêt aux contre-réformes gouvernementales (assurance chômage, retraites...) et obtenir satisfaction des revendications, y compris par la grève, comme c'est le cas aujourd'hui dans les raffineries.

POUR L'AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES ET POUR L'EMPLOI

Depuis la sortie des mesures sanitaires, et avant même le déclenchement de la guerre en Ukraine, celle-ci agissant surtout comme un facteur aggravant, les ménages et les salariés subissent une hausse exponentielle des dépenses contraintes : loyers, factures d'énergie, alimentation, abonnements téléphoniques et internet, remboursements de crédits ou encore assurances.

L'augmentation du prix de l'énergie, du gaz et de l'essence va continuer d'affecter les conditions matérielles d'existence des travailleurs. L'augmentation des prix, inédite depuis les années 80, est ainsi synonyme de privations supplémentaires pour la satisfaction des besoins les plus élémentaires : le transport, le chauffage, le logement, les produits alimentaires de base..

Ainsi, face à l'inflation que subissent de plein fouet les salariés et la population, le Congrès revendique :

- **L'augmentation immédiate des grilles de salaires ;**
- **L'augmentation du SMIC à hauteur de 80 % du salaire médian ;**
- **L'augmentation significative et immédiate de la valeur du point d'indice de la Fonction publique permettant de résorber la perte de pouvoir d'achat accumulée par les fonctionnaires depuis 2000, soit environ 25 % ;**
- **La suppression des écarts de rémunération entre les hommes et les femmes ;**
- **La revalorisation des pensions et des retraites et le retour à l'indexation sur les salaires.**

Pour le congrès, il y a tout à craindre d'une énième loi Travail qui viendrait encore une fois réduire les droits des salariés, ce qui entraînerait inmanquablement la création d'une improbable structure nommée **France travail**, comme d'une nouvelle réforme de l'assurance chômage

qui viendrait réduire encore l'indemnisation des demandeurs d'emploi. Le **projet de loi portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail** en vue du plein emploi donne la main au gouvernement pour prolonger d'un an le cadre de la

réforme de 2019, qui a durci les conditions d'entrée dans l'indemnisation et réduit fortement les droits des travailleurs les plus précaires.

Pour le Congrès, cibler les droits au chômage est totalement inefficace et stigmatiser une nouvelle fois les demandeurs d'emploi en diminuant leurs droits à indemnisation est profondément injuste.

Le Congrès rappelle qu'être au chômage ou au RSA n'est pas un choix et affirme son attachement au paritarisme et à la pratique contractuelle en exigeant le retour à la négociation entre interlocuteurs sociaux sur les règles de l'assurance chômage.

Le Congrès réaffirme son opposition à la contre-réforme de l'Assurance chômage du 28 juillet 2019 et à ses conséquences sociales désastreuses pour les demandeurs d'emploi, en réitérant notamment son attachement à la cotisation, et à sa gestion paritaire, comme principale source de financement de l'Assurance Chômage en lieu et place de la CSG.

Le Congrès condamne également la mise en place annoncée de France Travail, structure qui viserait entre autres à remettre en cause l'égalité de traitement entre demandeurs d'emploi via une éventuelle régionalisation

des services publics de l'emploi, tout comme il condamne toute remise en cause des droits collectifs et des emplois des personnels de Pôle emploi.

Le Congrès réaffirme son exigence d'abrogation de la loi Travail de 2016, des ordonnances Macron de 2017, et de tous les dispositifs facilitant les licenciements et continue à revendiquer le rétablissement de la hiérarchie des normes et du principe de faveur qui font prévaloir les accords de branche, les conventions collectives et le Code du Travail sur les accords d'entreprise.

Après la crise sanitaire de 2020 – 2021 et les plans sociaux qui lui ont succédé, le congrès réaffirme sa revendication d'une réindustrialisation de la France et de défense de l'ensemble des secteurs industriels.

Le Congrès constate que le travail dominical précarise les travailleurs, ne crée aucun emploi et bien au contraire détruit les emplois de proximité. Il dénonce la politique de bas salaires des entreprises qui contraint les salariés à travailler le dimanche pour augmenter temporairement leurs revenus. Le congrès appelle donc tous les militants à ne pas fréquenter les enseignes le dimanche et à ne pas cautionner une distorsion concurrentielle destructrice d'emplois.

DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES STATUTS DES FONCTIONNAIRES.

Alors que tous les agents de la Fonction Publique sont appelés à voter pour les élections professionnelles du 1er au 8 décembre 2022, le Congrès rappelle son attachement indéfectible à une fonction publique statutaire de carrière garante de l'égalité des droits des agents sur tout le territoire et de l'égalité de traitement des citoyens.

Le congrès constate que la pandémie de Coronavirus en 2020 - 2021, ainsi que les conséquences du réchauffement climatique qui se sont faites particulièrement ressentir durant l'été 2022 ont démontré la nécessité de pouvoir recourir en temps de crise comme dans les situations ordinaires à des services publics forts dotés des moyens matériels et humains (*personnels sous statut*) nécessaires pour remplir leurs missions et répondre aux besoins de la population.

Le congrès réaffirme par conséquent sa détermination à défendre les spécificités des trois versants de la Fonction publique, les statuts des personnels, à commencer par le statut général des fonctionnaires, contre la contractualisation, et revendique par conséquent **l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique (2019)** qui organise la destruction progressive du Statut général et des statuts particuliers de la Fonction publique.

De même, avec la confédération FO, le Congrès dénonce les suppressions continues de postes de fonctionnaires conduisant des services publics aux fonctions essentielles au bord de l'effondrement (*Santé, Education, Transports, Sécurité, Finances...*).

Ainsi, après des décennies de destruction systématique du système hospitalier, celui-ci se trouve démuné et désorganisé face à l'épidémie de Covid-19 qui est toujours présente : manque de lits, de masques, de personnels, de moyens de dépistages. Pour autant, en pleine pandémie, les gouvernements PHILIPPE puis CASTEX puis BORNE continuent de supprimer des milliers de lits (*plus de 17 000 lits supprimés durant le premier quinquennat Macron, dont 5 700 rien qu'en 2020*). Durant l'été 2022, au prétexte du manque de soignants le gouvernement a accéléré la fermeture de dizaines de services d'urgence et de soins.

À l'École, la rentrée scolaire 2022 s'est effectuée dans des conditions chaotiques : 4 000 postes de professeurs n'ont pas été pourvus aux concours des premier et second degrés, s'ajoutant aux 7 500 postes supprimés par le ministre BLANQUER depuis 5 ans. En conséquence du manque de personnels les classes sont souvent surchargées, les enseignants absents ne sont pas remplacés, l'enseignement spécialisé est réduit à peu de

chagrin, les conditions de travail de tous ne cessent de se dégrader (*services éclatés sur plusieurs établissements etc.*). Dans cette situation, le ministre N'DIAYE ne trouve rien de mieux à faire que d'organiser du Job Dating pour recruter des professeurs contractuels à la va-vite, et d'inscrire dans le même temps la suppression de 2 000 nouveaux postes au budget 2023.

Les catastrophes provoquées cet été par le changement climatique (*incendies, tempêtes...*) ont révélé les difficultés de fonctionnement des services liés à la protection civile et à l'environnement (*ONF, Météo France*) du fait des suppressions de postes...

Le congrès revendique par conséquent l'arrêt immédiat des contre-réformes programmant les suppressions de postes de fonctionnaires et les fermetures de services, et exige la création des postes et services nécessaires. De même, le congrès demande la réintégration immédiate et complète des personnels suspendus pour absence de schéma vaccinal complet (*pompiers, personnels de santé...*).

La revalorisation du point d'indice au 1er juillet de 3,5 % est loin de répondre aux besoins et attentes des agents, d'autant plus que celle-ci ne concerne que le traitement, le complément de traitement indiciaire (CTI), et non les primes.

Alors même que l'inflation reste élevée (*6 % en moyenne en 2022*) et que les pertes subies en matière de pouvoir d'achat s'élevaient à plus de 23%, le refus de négocier de la part du Ministre est inacceptable.

Avec la fédération de fonctionnaires, le Congrès exige l'ouverture immédiate de négociations salariales, en urgence, et une indexation automatique du point d'indice sur l'inflation.

Avec la confédération FO, le congrès exige le retrait du projet de réforme qui vise à transformer les lycées professionnels en centres d'apprentissage, à transformer les diplômes nationaux et à mettre fin au statut particulier des professeurs de lycées professionnels. FO rappelle que les lycées professionnels sont indissociables de l'École de la République, cette École qui rassemble, unit, instruit, enseigne et éduque autour de valeurs communes et assure la force d'une nation.

De la même manière, le congrès exige l'arrêt des contre-réformes en cours dans l'enseignement général et dans le Supérieur (*réforme du lycée, du baccalauréat, Parcoursup...*) et le rétablissement du baccalauréat national, reposant sur des épreuves terminales, nationales, ponctuelles et anonymes.

DÉFENSE DES RETRAITES ET DE LA PROTECTION SOCIALE COLLECTIVE ET SOLIDAIRE.

Le 14 septembre, au soir même d'une réunion au ministère du travail visant à fixer le calendrier d'un nouvel agenda social, en concertation avec les interlocuteurs sociaux, le Président de la République a relancé son **projet de réforme des retraites**, avec la volonté manifeste d'en

accélérer le tempo : au terme d'un nouveau « *cycle de concertations* » **fin 2022**, un projet de loi devrait être présenté au Parlement **début 2023** avec pour objectif d'entrer en vigueur à l'été 2023.

Avec la Confédération, le Congrès :

- **Rappelle que la retraite est un droit constitué par les travailleurs eux-mêmes tout au long de leur carrière, et non une prestation d'assistance,**
- **S'oppose à tout recul de l'âge de départs et rappelle que Force Ouvrière s'est opposée et continue de s'opposer à cet allongement,**
- **Revendique pour les salariés du privé le maintien d'un régime de base en annuités, et le maintien du régime complémentaire géré paritaire ;**
- **Revendique le maintien des régimes spéciaux, attachés aux spécificités des secteurs d'activité et des statuts des salariés concernés ;**
- **Revendique le maintien du Code des pensions civiles et militaires, pour les fonctionnaires d'Etat et de la CNRACL pour les hospitaliers et agents de la territoriale ainsi que du fonds spécial de pension pour les ouvriers de l'Etat, expressions de l'engagement de l'Etat employeur auprès des agents de la Fonction publique ;**
- **S'oppose à un régime, dit "universel" par points, porteur d'une remise en cause de la solidarité entre les générations, des niveaux de pensions, privées et publiques, au gré des décisions et aléas des politiques budgétaires ;**
- **Réaffirme sa revendication de clarification entre ce qui doit relever de la cotisation, part contributive de la pension, y compris la réversion, et ce qui doit relever de l'impôt comme expression de la solidarité nationale, un "système universel" ne permettant pas une telle distinction.**

- **Revendique, dans le cadre des métiers pénibles, un système de départs anticipés afin de réduire le nombre d'années pour bénéficier d'une retraite à taux plein.**

Le Congrès se félicite de la déclaration des confédérations (FO, CGT, CFDT...) avec la FSU, Solidaires etc. qui affirment « *qu'elles sont, comme la majorité de la population, fermement opposées à tout recul de l'âge légal de départs en retraite et à une augmentation de la durée de cotisation* » et « *qu'elles n'hésiteront pas à construire tous les moyens d'action nécessaires si le gouvernement demeurerait arc-bouté sur son projet.* »

Le Congrès appelle les syndicats à faire connaître cette déclaration et organiser partout des réunions d'information visant à démontrer les mensonges gouvernementaux sur le prétendu déficit et à rappeler nos revendications pour préparer l'indispensable rapport de force comme en 2019 afin de faire échouer le gouvernement.

Avec la Confédération, le congrès dénonce le discours alarmiste qui s'installe à travers le Projet de Loi de Finances pour la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2023 qui sera débattu à l'Assemblée à partir du 20 octobre, le financement de la Sécu n'est pas en péril, d'autant moins avec un déficit en grand recul en 2023, à 6,8 milliards d'euros. Le gouvernement souligne lui-même que l'effet de la reprise économique et des créations d'emplois a amélioré les comptes sociaux en 2021 et 2022. L'an prochain, les recettes croîtraient de 4,1 %, soutenues par la masse salariale du secteur privé. Ce qui revient à reconnaître que l'emploi et donc les cotisations sociales sont essentiels à la bonne santé de la Sécu. Une évidence pour le congrès ! En 2026, prévoit le gouvernement, le déficit de la branche maladie sera en fort recul et les

comptes des branches AT-MP, famille et autonomie présenteront des excédents. Mais la branche vieillesse aurait un déficit creusé, à 15,9 milliards d'euros contre 3 milliards actuellement... Cette prévision alarmiste affichée n'a rien d'étonnant alors que le gouvernement tente actuellement de légitimer l'urgence d'une réforme des retraites.

Avec la Confédération, le Congrès rappelle son attachement indéfectible aux principes fondateurs de la Sécurité sociale de 1945, basés sur une gestion paritaire, appuyés sur la cotisation sociale, principe même du salaire différé.

Le congrès réaffirme que ce qui donne l'équilibre à notre système de protection collective, ce sont les cotisations. Ce qui creuse le déficit, ce sont les aides publiques aux entreprises sans contrepartie et sans compensation de l'État !

C'est pourquoi le Congrès continuera de s'opposer à toute fiscalisation de la Sécurité sociale opérée par les lois de finances successives, transformant la Sécurité sociale en une variable d'ajustement budgétaire aux mains des gouvernements dans le but de basculer dans un système assurantiel, individuel et privé.

Par ailleurs, le Congrès s'oppose à la ponction d'Action Logement de trois cents millions d'euros projetée dans le projet de loi de finance 2023 et revendique la poursuite de la gestion paritaire de cet organisme au profit du logement des salariés.

DÉFENDRE LA LIBERTÉ SYNDICALE, CONSTRUIRE ET DÉVELOPPER LE SYNDICALISME LIBRE ET INDÉPENDANT.

Indépendance et liberté syndicale - Le Congrès réaffirme son attachement à l'indépendance de l'Union Départementale des syndicats FO de l'Aisne à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis, des groupements ou rassemblements politiques, de tout mouvement sectaire ou religieux. De même, le Congrès rappelle son attachement indéfectible aux principes inscrits dans la **Charte d'Amiens de 1906**, pour laquelle « *dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc.* ».

En effet, avec la Confédération, le Congrès rappelle que « *FO est essentiellement attachée à la démocratie, à la République laïque, et à l'Etat de droit, fondé en particulier sur la séparation des pouvoirs, le respect des droits de l'homme, dont les droits fondamentaux au travail, au titre desquels figurent la liberté syndicale, le droit de négociation collective et la liberté d'expression et de manifestation consacrés par l'Organisation internationale du travail.* ».

Le 28^{ème} Congrès de l'UD des syndicats FO de l'Aisne réaffirme sa condamnation des lois dites de représentativité (du 20 août 2008, du 5 juillet 2010 et du 15 octobre 2010) issues de la **position commune CGT, CFDT, MEDEF et CGPME** qui constituent une atteinte à la liberté syndicale et de négociation, ainsi qu'aux **lois Rebsamen I et II, loi Travail, EL KHOMRI et ordonnances MACRON** qui remettent en cause le principe de faveur et inversent la hiérarchie des normes, piliers de notre édifice républicain en matière sociale. Le Congrès revendique donc l'abrogation de ces lois.

Développement - Pour le Congrès, la défense du syndicalisme libre indépendant passe d'abord par la construction et le développement de la Confédération FO et de ses syndicats. Dans cette perspective, il appelle plus que jamais les adhérents, militants, sections et syndicats à se développer et à militer au sein de l'Union Départementale FO et de ses Unions Locales afin de poursuivre et de renforcer l'action syndicaliste et interprofessionnelle.

Le Congrès rappelle par ailleurs que si l'action revendicative pour la défense des intérêts matériels et moraux des salariés et agents de la Fonction publique constitue la raison d'être du syndicat, qu'elle prenne la forme de la négociation ou celle de la mobilisation par la grève et les manifestations, **l'assistance juridique et syndicale** occupe également une part importante de ses activités quotidiennes et constitue à ce titre un appui pour la construction et le développement du syndicat.

À ce sujet, le congrès se félicite de la mise en place d'une **commission juridique de l'Union Départementale** conformément à la **résolution sociale du 25^{ème} congrès confédéral de juin 2022** déclarant que « *La création ou l'existence de commissions juridiques au sein de chaque union départementale, réunissant les conseillers du salarié, les défenseurs syndicaux et les conseillers prud'hommes, peut permettre le développement de l'organisation syndicale.* ». Le Congrès donne mandat à la Commission Administrative de l'Union départementale pour élargir la composition de la Commission juridique à des camarades intéressés par l'assistance juridique, afin de constituer une réserve de militants en capacité de prendre en charge des mandats en fonction des besoins au plan départemental, et ainsi de nous renforcer dans ce domaine.

Elections professionnelles, paritarisme – Avec la Confédération, le Congrès rappelle que « **FO est pleinement engagée dans la campagne des élections de la Fonction publique, pour agir dans la défense des intérêts des agents qui y travaillent.** » (Résolution du CCN des 21 et 22 septembre 2022). Le Congrès « *appelle toutes et tous les militants de l'Organisation à voter et faire voter pour les listes FO pour faire de ces élections un succès pour le syndicalisme libre et indépendant.* » Par ailleurs, « *d'autres scrutins sont à venir, dans le secteur du logement social, dans les entreprises au travers des élections professionnelles (CSE) etc* » Ainsi, le Congrès « *appelle au renforcement de nos syndicats, à présenter des listes partout où cela sera possible. L'indispensable développement de notre Organisation Syndicale passe par la syndicalisation d'une part et l'accroissement de notre audience d'autre part* ».

Enfin, le Congrès appelle l'ensemble des salariés, du public et du privé, les demandeurs d'emploi, les retraités à rejoindre l'Union Départementale des Syndicats FO de l'Aisne pour satisfaire leurs justes revendications, reconquérir les acquis remis en cause par les gouvernements successifs et le patronat et, de ce fait, concourir au succès de leur idéal.

**Adoptée à la majorité moins 2 contre,
Chauny, le 18 octobre 2022**